

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Laurent LAFAYE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2025

Étaient présents :

Laurent LAFAYE, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Danièle BARRIERE, Jean-François BATIER, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Damien NICOT

Étaient absents représentés :

Marie-Claude BODEN pouvoir à Martine LEPETIT
Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Laurent LAFAYE

Étaient absents excusés :

Marie-Claude BODEN, Bénédicte MARCOUL-SOULIE, Laure ROUBERTIE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian REYNAUD

N°2025/D/027 - **Objet** : **Subventions aux associations sportives, de loisirs, culturelles et à caractère social**

Monsieur Alain GERBAUD présente au Conseil municipal les propositions pour l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025.

La commune attribue les montants sur la base des dossiers de demande de subvention reçus. Les subventions seront versées aux associations ayant remis à la collectivité l'ensemble des pièces administratives demandées.

1/ Associations sportives

Vu la délibération 2022_D_029 instaurant des critères, il convient de préciser que concernant l'aide à l'emploi, l'accompagnement de la commune peut porter sur plusieurs salariés à hauteur d'un ETP par association. Cette aide est toujours plafonnée à 8 000 € par association.

Au vu des dossiers, les associations : Feytiat Basket, CS Feytiat, Tennis club Feytiat et le Foyer Laïque sont éligibles à l'aide à l'emploi qui leur sera versée par semestre sur présentation des justificatifs.

Conformément à la délibération 2022_D_029 et après étude des dossiers, voici les montants alloués pour l'année 2025

	Gestion de l'association C1	Aide aux écoles Formation C2	Compétition C3	Animation C4	TOTAL
FEYTIAT BASKET 87	8000	4000	70000	4000	86000
CSF	10000	4000	25000	4000	43000
Foyer Culturel Laïque	5000	4000	2450	1500	12950
Tennis	2500	2700	1000	300	6500
USCEP	2000				2000
Boule club Feytiat	550		100	150	800
Cyclo Club de Feytiat	200			100	300
Feytiat Gym et Danse	200				200
Trophées du sport					2000

2/ Autres associations

FEYTIAT	Montant attribué
ACCA - Association communale de chasse	1 000 €
Association des Donneurs de sang	320 €
Association Feytiacoise des parents d'élèves	500 €
Ciel de Musette	200 €
Club du Mas Cerise - Association 3ème age	1 000 €
Comice AUREIL-FEYTIAT-ST JUST les Biards	850 €
Comité de jumelage	7 000€
Comité des Fêtes	10 000€
Conservatoire Aéronautique du Limousin	500 €
FNACA - Anciens combattants en Afrique du Nord	360 €
FNATH - Accidentés du travail	150 €
Les Copains de Feytiat	250 €
Pastoureaux de la Valoine - groupe folklorique	1000 €
Secours Populaire	200 €
Vivre au Mas Gauthier	200 €
Toutou's club	300 €

HORS FEYTIAT	Montant attribué
ADIRP 87	150 €
Conciliateur de justice du Limousin	150 €
France Victimes Avimed	200 €
DDEN	150 €
Ligue nationale contre le Cancer	150 €
Planning Familial	200 €
Resto du Coeur	250 €
Les Portes de Feytiat - Association des industriels du parc d'activité	1 500 €
Prévention Routière	200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- valider les propositions de la commission finances,
- valider les montants accordés aux associations tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Messieurs Alain GERBAUD et Christian REYNAUD ne prennent pas part au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 En mairie le 02 avril



Le Maire,

Laurent LAFAYE.